



ARRÊTÉ n° D-024/2011

portant approbation du plan de réception et de traitement des déchets  
d'exploitation et des résidus de cargaison des navires  
applicable au port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

JMK affichage

Le MAIRE de la Commune de SAINT-DENIS d'OLÉRON,  
VU la directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison,  
VU le code des transports,  
VU le code des ports maritimes et notamment ses articles R. 121-2 et R. 611-4,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2004 relatif aux plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison dans les ports maritimes,  
VU l'arrêté municipal n° 36/2007 en date du 05 avril 2007 portant approbation du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires applicable au port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron,  
VU l'avis favorable des membres du Conseil Portuaire,  
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison pour le port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté municipal n° 36/2007 en date du 05 avril 2007, portant approbation du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires, applicable dans le port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron et figurant en annexe, est abrogé.

**Article 2** : Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires, applicable pour le port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron et figurant en annexe, est approuvé.

**Article 3** : Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires, applicable pour le port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron, est mis à disposition du public à la capitainerie.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort,
- Monsieur le Capitaine du port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron.

Fait à Saint-Denis d'Oléron, le 02 mai 2011.

Le Maire,

J-M. MASSÉ

Le Maire  
Le 04 mai 2011  
St Denis d'Oléron. Le 31 mai 2011

J-M. MASSÉ

